



DORÉMI

Organisez la **rénovation thermique performante** sur votre territoire !

Dispositif Opérationnel de **Rénovation énergétique** des Maisons Individuelles

Une opportunité pour les collectivités qui souhaitent :

- ❖ **Massifier la rénovation thermique performante sur leur territoire,**
- ❖ **Convertir une facture énergétique croissante en un investissement dans l'emploi local.**

Comment ?

- ❖ **En structurant et en dynamisant l'offre locale de rénovation performante**
- ❖ **En simplifiant les démarches techniques et financières des propriétaires**



UN APPUI TECHNIQUE

- Constitution de **groupements d'artisans** coordonnés et complémentaires,
- Montée en compétences des artisans sur **des chantiers réels**, grâce à un formateur expert.

UN APPUI FINANCIER

- Accompagnement des propriétaires dans **l'accès aux financements** existants.



Une vingtaine de territoires engagés dans ce dispositif !

DES CONSTATS ACTUELS...

Des consommations d'énergie coûteuses pour les territoires et leurs habitants

>> Chauffer les maisons construites avant 1975 englutit 10 % de la consommation totale d'énergie en France, soit plusieurs milliards d'euros par an.

>> En Biovallée (53000 hab. - Drôme), la facture énergétique globale du territoire s'élevait à 170 millions d'euros par an, en 2010.

Un nombre croissant de ménages en situation de précarité énergétique

>> En France, environ 4 millions de familles sont en situation de précarité énergétique.

Des propriétaires découragés par la complexité d'une rénovation performante

>> Absence d'offre technique globale, prix élevés, accès aux financements très complexe : presque aucune rénovation globale et performante n'est mise en œuvre en France.

Un marché immense, mais des artisans qui ne sont ni formés ni organisés pour la rénovation performante

>> En France, 7,4 millions de maisons d'avant 1975 doivent être rénovées de manière performante d'ici 2050.

Des objectifs ambitieux affichés au niveau national...

>> Les objectifs nationaux (division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050) imposent de rénover tous nos bâtiments à un niveau performant d'ici 2050.

... mais des rénovations actuelles par étapes, peu efficaces

>> Rénover par étape jusqu'à un niveau performant coûte plus cher, ne permet pas de mobiliser tout le gisement d'économies d'énergie disponible, peut poser des problèmes sanitaires, impose des dérangements répétés et risque donc de ne jamais aboutir à un niveau performant !

...À LA MISE EN ŒUVRE DE DORÉMI

1. Une réduction des **consommations d'énergie** et de la **facture** énergétique,
2. Une réduction de la **dépendance énergétique du territoire** aux sources d'énergies fossiles et fissile,
3. Une augmentation du **pouvoir d'achat des ménages**,
4. Une amélioration du **confort** et de la qualité du **patrimoine bâti**,
5. Un **interlocuteur unique et compétent** pour les propriétaires,
6. Une **offre de rénovation claire, performante et à prix maîtrisés**,
7. Des **propriétaires accompagnés** dans le choix des travaux et dans leur financement,
8. Une **montée en compétences** des professionnels,
9. Une structuration des artisans en **groupements de compétences complémentaires** avec un pilote,
10. Un **développement économique** du territoire,
11. Une réduction des **émissions de GES** du territoire,
12. Une **rénovation globale** en 1 seule étape :
 - un haut niveau de **performance énergétique**,
 - un effondrement des **consommations de chauffage**,
 - une **optimisation des prix des travaux** avec une rentabilité intéressante,
 - une **simplification technique et financière** de la rénovation.

UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION DE DORÉMI EN BIOVALLÉE

Une première expérience pilote de DORÉMI, soutenue financièrement par la Région Rhône-Alpes, est menée avec succès depuis début 2012 sur le territoire de la Biovallée (trois intercommunalités dans la vallée de la Drôme, au sud-est de Valence) avec l'appui technique d'Enertech (Olivier Sidler, concepteur du dispositif) et Néopolis.

Près de **70 artisans ont été formés** et **7 groupements opérationnels** ont été constitués. Plusieurs chantiers de rénovation sont finalisés et d'autres en cours.

Cette première expérience a permis de conforter la pertinence du dispositif : dans le cadre de l'appel à projet « Initiatives locales pour la rénovation énergétique », **le Ministère de l'écologie a remis, fin 2013, le 1^{er} prix pour « l'accompagnement des professionnels » à la Biovallée pour la mise en œuvre du dispositif DORÉMI sur son territoire.**

TÉMOIGNAGE : *Philippe Bompard, artisan maçon depuis 30 ans - BBC SARL.*

« C'est la première fois que je vois des collectivités territoriales aller vers les entreprises avec une vraie nouvelle idée et des moyens. »

« Lorsque j'explique à des particuliers que je fais partie d'un groupement et que nous travaillons à l'amélioration globale de la performance énergétique de leur maison, le retour est excellent. »

« Le dispositif donne à chacun une expertise dont nous n'aurions pas pu disposer seul. »

TÉMOIGNAGE : *Robert Arnaud, vice-président de la Communauté de Communes du Val de Drôme - membre délégué du comité de pilotage Biovallée.*

« La finalité essentielle est de massifier la rénovation afin de rénover les maisons qui en ont le plus besoin et ainsi d'apporter une contribution considérable à la réduction de nos consommations d'énergie. Cette réduction nous permettrait d'une part d'atteindre les objectifs environnementaux et d'autre part de réduire la facture énergétique des habitants de notre territoire tout en leur apportant un confort de vie. »

« Des effets sur l'économie et l'emploi sont également attendus. Grâce aux travaux de rénovations envisagés, des retombées économiques importantes pourront se faire ressentir auprès des entreprises du bâtiment. On peut aussi espérer le développement d'entreprises nouvelles notamment pour la conception de nouveaux matériaux. »



LES ACTEURS DE DORÉMI

LA COLLECTIVITÉ ET L'ANIMATEUR - Pays, intercommunalité, etc.

Elle porte le dispositif grâce à un animateur territorial dont le rôle consiste à :

- Mobiliser les partenaires de la rénovation, les artisans et les propriétaires,
- Identifier sur le territoire un formateur DORÉMI,
- Organiser la formation des artisans,
- Accompagner les propriétaires pour le montage financier.

LES PARTENAIRES - Organisations Professionnelles, Espaces Info-Energie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, etc.

Ils soutiennent la collectivité dans ses actions, notamment en participant au comité de pilotage.

LES ARTISANS DU TERRITOIRE

Ils sont formés à la rénovation performante sur chantier réel, s'impliquent dans un groupement de compétences avec un pilote, et s'engagent à travailler avec le formateur sur l'offre technique et financière.

LE FORMATEUR DORÉMI

Il accompagne les groupements sur les chantiers pédagogiques identifiés, afin qu'ils formulent une offre de rénovation performante à prix maîtrisés. Il soutient les groupements lors de la mise en œuvre des travaux.

LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

Les propriétaires souhaitant accéder à une offre de rénovation performante soumettent leur projet à la collectivité, qui peut le retenir comme chantier pédagogique si les critères sont validés.

QUEL BUDGET ?

L'essentiel du coût du dispositif se concentre sur la formation des artisans.

Il faut compter environ 4000 € par artisan pour 3 jours de formation, 4 analyses de chantiers, et 2 chantiers menés à leur terme, soit 1 à 1,5 an de formation-action pour l'artisan. Ces coûts peuvent être, en partie, pris en charge par les organismes de financement de la formation professionnelle.

Le coût des travaux est assumé par le propriétaire, avec le soutien des financements existants (pas d'aide complémentaire de la collectivité).

Pour mener à bien le lancement et la mise en œuvre du dispositif, la collectivité mobilise un animateur territorial, assure sa formation, et prend en charge un accompagnement externe le cas échéant.

L'Institut négaWatt vous accompagne dans la mise en œuvre de DORéMI sur votre territoire

L'Institut négaWatt propose un soutien aux territoires qui souhaitent mettre en place DORéMI, en s'appuyant sur les initiateurs du dispositif (Enertech, Néopolis, Biovallée, ...) et sur les nombreux retours d'expériences des opérations en cours.



... FORMATION

Pour mettre en œuvre le dispositif DORéMI sur un territoire, deux acteurs clés doivent être identifiés et formés : l'animateur territorial et le formateur DORéMI. L'Institut négaWatt vous propose ainsi :

- **une formation d'animateur territorial**, d'une durée de 5 jours en 2 modules distincts. Elle a pour objectif de transférer la « boîte à outils » développée pour DORéMI sur les territoires d'expérimentation. Très opérationnelle, elle permet aux animateurs de lancer, sur leur territoire, la dynamique autour du dispositif.
- **une formation de formateurs DORéMI**. Répartie sur plusieurs mois, elle a pour objectif de former des formateurs experts dans le dimensionnement et la mise en œuvre, mais aussi dans l'optimisation économique des chantiers, ou dans l'organisation des groupements. Le formateur intervient sur les chantiers pour assurer la montée en compétences des groupements. Une première session s'est tenue en 2015.

Grâce à ces deux formations, votre territoire pourrait disposer des outils pour animer le dispositif, créer des groupements de compétences et sélectionner des chantiers pédagogiques.

... ACCOMPAGNEMENT

L'Institut vous propose un accompagnement pour adapter au mieux le dispositif aux spécificités de votre territoire, en prenant en compte les expérimentations en cours menées sur plusieurs régions.

PLUS D'INFORMATIONS

- Programme de la formation d'animateur territorial,
- Témoignages de plusieurs acteurs de DORéMI.

En téléchargement sur :

www.institut-negawatt.com

Rubrique DORéMI

CONTACTS

Institut négaWatt

BP 16181 - 26 958 VALENCE Cedex 9
04 75 58 60 85

doremi@institut-negawatt.com

